

RAPPORT SFCR **Exercice 2019**

Numéro LEI: 969500GSMHW8YNZ5E408

Conseil d'Administration du 5 juin 2020



Table des matières

	Introduction du rapport	1
Α	ACTIVITÉ ET RESULTATS	. 2
	A.1 Activité	. 2
	A.2 Résultats de souscription	. 3
	A.3 Résultats des investissements	. 3
	A.4 Résultats des autres activités	. 4
	A.5 Autres informations	. 4
В	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	. 5
	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	. 5
	B.1.1 Description du système de gouvernance	5
	B.1.2 Droits à rémunération	9
	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	.10
	B.3 Dispositif de gestion des risques	10
	B.4 Système de Contrôle Interne	.11
	B.5 Fonction Clé Conformité	.12
	B.6 Fonction clé Audit Interne	.12
	B.7 Fonction clé actuariat	.13
	B.8 Sous-traitance	.13
	B.9 Autres informations	.13
С	PROFIL DE RISQUE	.13
	C.1 Risque de souscription	.13
	C.2 Risque de marché	.14
	C.3 Risque de crédit	.15
	C.4 Risque de liquidité	.15
	C.5 Risque opérationnel	.15
	C.6 Autres risques importants	.15
	C.7 Autres informations	16
D	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	16
	D.1 Principes Généraux	.16
	D.2 Actifs	.18
	D.2.1 Actifs de placement	.18
	D.2.2 Autres actifs	.18

	D.2.3 Impôts différés	19
[D.3 Provisions techniques	19
	D.3.1. Principales hypothèses	19
	D.3.2. Résultats	21
[D.4 Autres passifs	21
Ε.	GESTION DU CAPITAL	22
E	E.1 Fonds propres	22
E	E.2 SCR et MCR	24
	E.2.1 Evolution des SCR et MCR	24
	E.2.2 Taux de couverture du SCR et MCR	25
	E.2.3 Evolutions des différents SCR	25
E	E.3 Différence entre formule standard et modèle interne	27
F.	CONCLUSION	27
G.	ANNEXES : QRT (en K€)	28

INTRODUCTION DU RAPPORT

La Mutuelle LA CHOLETAISE se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 5 juin 2020, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

A. ACTIVITÉ ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

La Mutuelle LA CHOLETAISE a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité — Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne et retraite) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

Montant en K€	2019	2018	2017	2016	2015
Cotisations brutes Non Vie Cotisations brutes Vie	24 870 78	24 178 78	25 258	24 329	24 156
Cotisations nettes	24 948	24 256	25 258	23 623	22 223
Prestations payées Non Vie Prestations payées Vie	20 082 51	19 111 55	20 609	20 229	20 156

Au cours de l'année 2019, LA CHOLETAISE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 24 256 k€ à 24 948 k€ soit une augmentation de 2.85% par rapport à 2018.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

Effectif au 31/12 (personnes protégées)	2019	2018	2017	2016	2015
Individuel	25 718	16 906	17 313	17 904	20 911
Collectif	19 262	26 874	30 682	29 926	27 620
TOTAL	44 980	43 778	47 995	47 830	48 531

Ainsi au cours de l'année 2019, LA CHOLETAISE a observé une hausse de ses effectifs due principalement à la fusion absorption avec la Mutuelle La Fraternelle de Landemont (apport de 731 chefs de famille soit 1 067 bénéficiaires).

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2019	2018	2017	2016
Résultats Techniques	99,99	96,82	98,10	100,5
(Prestations/Cotisations+Frais)				

Le montant total des cotisations acquises est en hausse par rapport à 2018. Cette hausse s'explique principalement par la fusion absorption avec la Mutuelle La Fraternelle de Landemont comme indiqué ci-dessus, ce qui a représenté une évolution de 692 k€ de cotisations.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques augmentent en 2019 et représentent 14,60% des cotisations acquises.

Les charges de prestations connaissent une hausse significative par rapport au 31 Décembre 2018 (+ 1 142 k€) soit + 5.7%. Une dotation de la Provision pour Prestations à payer (PPAP) a été constatée à hauteur est de 117 k€.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2019, le résultat financier ressort à 401 k€ contre 64 k€ au 31 décembre 2018. Ce résultat s'explique principalement par une baisse des charges de placements à hauteur de 20.4% et par des reprises de provisions (343 k€) constatées fin 2018. Il se décompose selon les tableaux suivants :

En k€	2019	2018	2017	2016	2015
Produits des placements	638	361	255	416	495

Les charges de placements passent de 297 k€ à 236 k€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépréciations des titres détenus.

En k€	2019	2018	2017	2016	2015
Charges des placements	236	297	135	26	262

Les placements au 31/12/2019 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision	Valeur nette
Immobilier	2 598 158	1 341 197	3 084 436	1 743 239		1 743 239
OPCVM	2 856 787	2 820 948	2 931 666	110 718	35 839	74 879
Obligations	808 200	720 301	735 907	15 605	87 899	- 72 293
Contrat de capitalisation	3 000 000	3 000 000	3 020 924	20 924		20 924
Titres de créances TSDITSR	2 745 716	2 745 716	2 845 482	99 766		99 766
Dépôts divers	139 306	139 306	139 306	-		-
Livrets	6 863 235	6 863 235	6 863 235	-		-
Fonds de garantie	112 469	104 731	104 731	-	7 738	- 7738
Titres de participation	1 221 918	1 221 918	1 330 903	108 985		108 985
Total	20 345 789	18 957 353	21 056 590	2 099 237	131 475	1 967 762

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

LA CHOLETAISE commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX. Elle distribue pour le compte d'Harmonie Mutuelle, les contrats Accès Santé destinés aux bénéficiaires de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) depuis le 1^{er} juillet 2015.

En k€	2019	2018	2017	2016
Indemnités de distribution	125	93	98	86

La variation des indemnités de distribution s'explique par l'évolution des contrats distribués aussi bien en ce qui concerne les produits de Prévoyance que les contrats Accès Santé.

La Mutuelle a conclu avec trois Mutuelles adhérentes de l'UGM Les Mutuelles Solidaires, des contrats d'hébergement informatique qui ont pris fin en Juin 2019 eu égard aux contraintes liées à l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

LA CHOLETAISE fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2019	2018	2017	2016
Indemnités de courtage	58	48	43	29

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le comité spécialisé (Comité Spécial Audit et des Risques), une Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

B.1.1 Description du système de gouvernance

a) L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 8 sections de vote qui tiennent compte de la catégorie d'adhérents (individuels ou collectifs) et de la zone géographique du lieu de résidence.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1er janvier de l'année des élections. Il varie suivant les sections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 17 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de janvier 2016. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 17 % de femmes et 83 % d'hommes.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

b) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2019, 18 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 65 ans. Il est composé pour 33% de femmes et 67% d'hommes.

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans. Le dernier renouvellement date du 17 juin 2016.

La limite d'âge, fixée à 70 ans au jour de l'élection ou de la réélection, concerne tous les administrateurs.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que ses actifs couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de LA CHOLETAISE a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel);
- La nomination des Fonctions Clés;
- La validation des rapports règlementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;
- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audition annuelle des Fonctions clés.

c) Le Bureau

L'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 56 des statuts.

Le Bureau est composé de 7 membres et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Trois vice-présidents ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire :
- Un administrateur.

d) Le Comité d'Audit

La constitution du Comité d'Audit de LA CHOLETAISE, ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur.

Le Comité d'Audit était composé de 5 membres jusqu'au 1er trimestre 2019 :

- 3 administrateurs
- 2 délégués.

A noter que ce comité a été remplacé par le Comité spécial d'audit et des risques au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité d'Audit, ont concerné les sujets suivants :

- Examen des comptes annuels ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes ;
- Présentation des travaux des Ateliers Appétence et Tolérance aux risques.

Le Commissaire aux Comptes participe obligatoirement à la réunion du Comité d'Audit au cours de laquelle sont présentés les comptes annuels et le rapport de gestion.

e) Le Comité des Risques

Conformément à l'orientation 6 de l'EIOPA-BoS-14/253 FR, LA CHOLETAISE s'est doté d'un Comité des Risques, lequel dispose d'une charte de fonctionnement.

La composition du Comité des Risques était de cinq membres jusqu'au 1er trimestre 2019, dont :

- 2 administrateurs
- 1 délégué

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité des Risques, ont concerné les sujets suivants :

- Présentation des Risques Majeurs identifiés et suivis 2019
- Restitution de la mission d'audit du Système d'information de LA CHOLETAISE par la Gestion des Risques (consultante indépendant expert SI et Mutix),
- Présentation des travaux des Ateliers Appétence et Tolérance aux risques.

Ce comité a fusionné avec le Comité d'Audit au cours du 2^{ème} trimestre 2019 pour devenir le Comité spécial d'audit et des risques.

f) Le Comité Spécial d'Audit et des Risques

La constitution du Comité Spécial d'Audit et des Risques de LA CHOLETAISE, résulte de la fusion du Comité d'Audit et du Comité des Risques. Cette fusion a été adopté par le Conseil d'Administration en date du 18/04/2019.

Son fonctionnement respecte les exigences réglementaires et la législation en vigueur.

Le Comité Spécial d'Audit et des Risques est composé de 5 membres :

- 3 administrateurs,
- 2 membres invités permanents : la Direction Générale et le Président ;
- Contrôleur interne.

A ces membres se joignent aussi :

- Responsable de la Fonction clé Audit Interne ;

Au cours de l'année 2019, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité spécial d'audit et des risques, ont concerné les sujets suivants :

- Validation du plan pluriannuel d'Audit Interne
- Présentation et examen du rapport ORSA
- Présentation du rapport Actuariel
- Point Qualité des Données,
- Mise à jour de la cartographie des risques,
- Mise à jour des Politiques écrites.

g) Le Comité de Conception et surveillance des produits

La Mutuelle a anticipé l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances et s'est dotée d'un Comité de Conception et surveillance des produits.

h) Dirigeants effectifs

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- Le Président du Conseil d'Administration ;
- La Dirigeante Opérationnelle.

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'ACPR.

i) La Direction Opérationnelle

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application des décisions prises par les instances élues.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.

En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités :
- Elle procède à des analyses de situations ;
- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;
- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle est en charge de la stratégie et des grandes décisions qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

j) Les Fonctions clés

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination sont transmis à l'ACPR.

Les fonctions clés sont pourvues :

- La Fonction Clé Conformité et la Fonction Clé Gestion des Risques sont détenues par des opérationnels,
- La Fonction Clé Actuarielle et la Fonction Clé Audit Interne sont détenues par des élus.
 La nomination de la personne occupant la Fonction clé Actuarielle est en instance de validation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

k) Politiques écrites

Pour assurer l'efficacité des instances de la Mutuelle, la règlementation impose la rédaction de Politiques Ecrites. Ces Politiques Ecrites visent à garantir à l'entreprise une gestion saine, prudente et efficace de son activité. Elles viennent renforcer le système de gouvernance et sont mises à jour annuellement compte tenu de la stratégie de la Mutuelle.

La mise à jour des Politiques Ecrites a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17/12/2019.

B.1.2 Droits à rémunération

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 42 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction. Ces indemnités ont fait l'objet d'une revalorisation au 1^{er} janvier 2019 par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de LA CHOLETAISE est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

B.3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques de LA CHOLETAISE concerne les organes de gouvernance (le Conseil d'Administration et les Comités) ainsi que la Direction Opérationnelle et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les évènements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances dirigeantes d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2019, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- Le suivi des risques ;
- La supervision du dispositif par les responsables de Fonction clé :
 - o la Fonction Clé Gestion des Risques qui a pour mission d'animer le dispositif de gestion des risques, de rendre compte auprès des instances sur les expositions aux risques et conseiller les Comités et la Dirigeante opérationnelle sur la gestion des risques, dont notamment les risques émergents.
 - la Fonction Clé Audit Interne qui par son rôle de supervision sur les opérations propres à la Mutuelle, réalise des audits, émet des recommandations communiquées aux instances et aux responsables de la gouvernance.
- La définition et le lancement des plans d'actions pour corriger les dysfonctionnements;

Le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) de LA CHOLETAISE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en 2019 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

La responsabilité du suivi et de la bonne gestion des risques est confiée au Contrôleur Interne qui porte la Fonction Clé Gestion des Risques.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- la fiabilité des informations comptables et financières :
- la surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des EMR (Eléments de Maitrise des Risques);
- la Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes :
- la protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le Contrôle Interne au sein de la Mutuelle permet :

- d'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- de favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- de garantir le respect des lois et des règlements ;
- d'assurer la qualité de la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation.

Le Comité spécial d'audit et des risques s'assure du suivi et de l'efficacité du dispositif permanent de Contrôle Interne.

La gestion des risques est assurée par le Comité spécial d'audit et des risques.

L'indépendance du Contrôle Interne est garantie.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'information impactent des processus métier ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

B.5 FONCTION CLE CONFORMITE

La Dirigeante Opérationnelle de la Mutuelle, également Fonction Clé Conformité, exerce régulièrement une mission de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires et assure son rôle d'alerte auprès des instances s'agissant des évolutions susceptibles d'avoir un impact pour la Mutuelle.

Elle s'assure de la conformité aux lois et règlements de l'ensemble des activités de la Mutuelle.

B.6 FONCTION CLE AUDIT INTERNE

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité spécial d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par la vice-présidente du Conseil d'Administration de LA CHOLETAISE.

B.7 FONCTION CLE ACTUARIAT

La Fonction Clé Actuariat a un rôle de revue et de supervision des modalités et des résultats de calculs du provisionnement. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat.

La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par le Trésorier de la Mutuelle.

B.8 SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

B.9 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de Conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018, composé de la Fonction Clé Conformité, de la Fonction clé Actuarielle, de la Direction Développement et Marketing et de l'Actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, le Responsable des projets SI et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir. Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que des prévisions des coûts et des comportements de consommation;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats ;

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

Le principal risque de souscription surveillé par la Mutuelle est celui de la perte d'un contrat collectif important entrainant une perte significative d'adhérents, et qui a fait l'objet d'un scénario dans le cadre de l'ORSA.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux : la nécessité de faire face à ses engagements et la sécurité de ses actifs conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente.

Le Comité Economique et Financier de LA CHOLETAISE se réunit en moyenne une fois par trimestre et le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des OPCVM qui est diffusé à chaque membre du comité. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements.

Le Comité Economique et Financier rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, LA CHOLETAISE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations et de recours contre tiers.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

LA CHOLETAISE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

LA CHOLETAISE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme réalisés par la Mutuelle permettent de limiter ce risque.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des évènements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Réputation et image
- Fraude
- Système d'informations
- Sous-traitance

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'impact du COVID 19 en 2020 a été mesuré :

- Risque opérationnel : les mesures de confinement instaurées par le gouvernement auprès des entreprises, n'ont pas impactées l'activité de la Mutuelle LA CHOLETAISE.

En effet la Mutuelle a mis en œuvre le Plan de Continuité d'Activité assurant la continuité du service aux adhérents.

- Risque de marché : la pandémie a impacté les marchés financiers ; la Mutuelle fait face à un risque modéré grâce à la qualité de sa politique d'investissements, à la gestion prudente de ses actifs, et du suivi régulier de ses investissements.

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis).

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par LA CHOLETAISE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 PRINCIPES GENERAUX

La Mutuelle LA CHOLETAISE s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

La Mutuelle LA CHOLETAISE a également utilisé l'outil VEGA développé par la société Milliman et mis à disposition par la Fédération National de la Mutualité Française, fédération auprès de laquelle la Mutuelle LA CHOLETAISE adhère.

Cet outil permet d'établir le bilan prudentiel, de calculer les exigences de marge Solvabilité II et les besoins en fonds propres. Il permet également de produire les états quantitatifs annuels (QRT) selon la taxonomie et au format XBRL. Les données et résultats générés par l'outil sont également exploités pour compléter le rapport ORSA et le rapport narratif. La date de référence de l'exercice est le 31/12/2019.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE),
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE),
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II),

- Les guidelines (orientations) EIOPA, notamment les ITS (Implementing Technical Standards)

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :

- La continuité d'activité,
- L'indépendance des éléments du bilan,
- Le principe d'équité.

Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

ACTIFS	Mode de valorisation	Source valorisation	Valeur Prudentielle
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		-
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2019	451
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	20 772
Part des cessionnaires dans les Provisions Techniques	Valeur comptable	Comptabilité	-
Impôts différés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	26
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	2 225
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité	
Créances nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	708
Créances de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	-
Autres créances	Valeur comptable	Comptabilité	913
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité	74
_		TOTAL DE L'ACTIF	25 169

PASSIFS	Mode valorisation	Source valorisation	Valeur Prudentielle
Provisions techniques non vie santé	Meilleure estimation (best estimate)	Outil VEGA	1 550
Marge pour risque non vie santé	Simplification duration	Outil VEGA	361
Provisions techniques vie	Meilleure estimation (best estimate)	Outil VEGA	5
Marge pour risque vie	Simplification duration	Outil VEGA	1
Provisions pour risques et charges	Valeur comptable	Comptabilité	170
Impôts différés passifs		Outil VEGA	608
Dettes envers les établissements de crédit	Valeur comptable	Comptabilité	70
Dettes nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	501
Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	20
Autres dettes	Valeur comptable	Comptabilité	1 659
	-	TOTAL DU PASSIF	4 947

D.2 ACTIFS

D.2.1 Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif et l'évolution des placements selon les normes prudentielles au 31 décembre 2019.

Evolution des placements	Valeur Prudentielle 2019	Valeur Prudentielle 2018	Variation 2019/2018
Immobilier d'exploitation	451	711	-58%
Immobilier hors exploitation	2 861	2 464	14%
Participations	1 331	1 123	16%
Actions non cotées			
Actions cotées	175	240	-37%
Obligations d'entreprises	2 416	3 014	-25%
Titres structurés			
Titres garantis			
Organismes de placement collectif	2 932	4 455	-52%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 057	7 924	28%
TOTAL DES PLACEMENTS	21 223	19 931	6%

Les placements sont évalués en valeur de marché sous la norme Solvabilité II.

La Mutuelle a transposé son bilan comptable à la règlementation Solvabilité II en utilisant les données issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marge de risque.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

D.2.2 Autres actifs

Au 31 décembre 2019, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des autres actifs	Valeur Prudentielle 2019	Valeur Prudentielle 2018	Variation 2019/2018
Provision techniques cédées en réassurance	NA	NA	
Créances nées d'opérations directes	708	732	-3%
Créances de réassurance		15	-100%
Autres créances	913	814	12%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 225	1461	52%
Autres actifs	74	70	6%
Actifs d'impôts différés	26		
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	3 946	3 093	28%

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses.

Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

D.2.3 Impôts différés

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

	Montant de	Montant de
Impôts différés (actifs si < 0; passifs si > 0)	l'impôt différé	l'impôt différé
	2018	2018
Impôts différés Autres	- 78	-107
Impôts différés Provisions	- 26	12
Impôts différés Placements	608	444
Total des impôts différés	504	349

Le bilan de la Mutuelle fait apparaitre un montant total d'impôts différés passifs nets de 504 k€ en 2019 contre 349 k€ en 2018. Ces derniers sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal avec un taux d'imposition à 31%.

Ces variations s'expliquent de la manière suivante :

- Autres : cela correspond aux actifs incorporels (252 k€). Les actifs incorporels ont une valeur fiscale en norme française et ont une valeur nulle sous Solvabilité II.
- Provisions : la valeur fiscale des provisions est égale à la valeur comptable (1 834 k€).
 Cependant sous la norme Solvabilité II, les provisions techniques étant de 1 917 k€, cela explique le calcul d'un actif d'impôts différés à 26 k€.
- Placements : la valeur fiscale des placements est égale à la valeur comptable (21 486 k€).
 Cependant sous la norme Solvabilité II, les investissements sont évalués à 23 448 k€, cela explique le calcul d'un passif impôt différé à 608 k€.

D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

D.3.1. Principales hypothèses D.3.1.1 La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA en janvier 2020 a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31/12/2019 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjusment en anglais, d'où VA).

D.3.1.2 Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que la Mutuelle LA CHOLETAISE devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- flux entrants : correspond aux cotisations, commissions de réassurance ;
- flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion

Le risque « Frais de soins » assuré par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

D.3.1.3 La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le calcul de la marge pour risques est effectué à partir de la méthode simplifiée dite "duration" proposée par l'EIOPA.

La formule est la suivante :

$$Marge\ de\ Risque = 6\% \times duration \times \frac{SCR_{MR}}{1 + taux\ sans\ risque_{1\ an}}$$

Le 6 % correspond au "coût du capital". Il est forfaitaire et fixé par la Directive.

La duration correspond à la duration moyenne des engagements au 31/12/2019. Il convient de noter que ces engagements inclus les cotisations de l'année 2020 pour lesquelles la Mutuelle est engagée. Au regard de notre activité « Frais de soins », la duration retenue est de 1 an.

Le SCR_{MR} correspond au SCR projeté dans le calcul de la marge pour risques. En accord avec les spécifications techniques d'EIOPA, ce SCR est l'agrégation des modules suivants :

- SCR de souscription, y compris catastrophe
- SCR de défaut
- SCR opérationnel

D.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2019, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur Prudentielle 2019	Valeur Prudentielle 2018	Variation 2019/2018
BE de sinistres	1 736	1 670	4%
BE de primes	-181	-369	-51%
Marge de risque	362	334	8%
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	1 917	1 635	17%

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de cotisations correspond à la projection de l'année 2020 (meilleure estimation des cotisations, prestations et frais), relatives aux sinistres non encore survenus, associées aux cotisations en portefeuille pour les contrats dont l'engagement était connu au 31 décembre 2019.

Le montant total des provisions techniques a varié de 17 % entre 2018 et 2019. Les principales explications sont :

- Le Best Estimate de primes varie de -51 % et s'explique par une amélioration du P/C entre 2018 et 2019
- La marge de risque suit l'évolution du Capital de solvabilité requis

D.4 AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2019, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des Autres passifs (en k€)	Valeur Prudentielle 2019	Valeur Prudentielle 2018	Variation 2019/2018
Provisions pour risques et charges	170	190	-12%
Impôts différés passifs	608	349	43%
Dettes envers des établissements de crédit	70		100%
Dettes nées d'opérations directes	501	280	44%
Dettes nées d'opérations de réassurance	20	-	100%
Autres dettes	1 659	1 556	6%
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	3 030	2 374	22%

• Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

• Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Les évolutions sont principalement liées à :

- Une baisse des provisions pour risques et charges.
- Une hausse des dettes nées d'opérations directes concordant avec la hausse du volume d'encaissement des cotisations 2020 à la clôture.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédentes (A). Ils se décomposent de la manière suivante :

FONDS PROPRES	Valeur 2019	Valeur 2018
Fonds propres au bilan comptable	19 068	18 199
Réserve de Réconciliation Solvabilité II	1 154	816
Fonds Propres Solvabilité II	20 222	19 015

La réserve de réconciliation Solvabilité II est schématisée ci-dessous :

Fonds propres SI 19 067 507,4



Fonds propres SII 20 221 605,1

Le passage des fonds propres comptables à Solvabilité II s'explique de la manière suivante :

- Gains / Pertes non réalisés : le montant correspond à la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché des placements,
- Autres actifs: ils correspondent aux actifs incorporels,
- Surplus sur provisions techniques : correspond à la différence entre la provision pour prestations à payer en comptabilité et le Best Estimate,
- Marge pour risque : voir les explications dans le point A.3,
- Impôts différés : se reporter à l'explication du montant dans la partie précédente (A.2).

La réserve de réconciliation augmente par rapport à 2018. Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les variations :

Evolution de la réserve de réconciliation	Valeur 2019	Valeur 2018	Variation 2019/2018
Gains/Pertes non réalisés	2 071	1 445	30%
Autres actifs	-252	-318	-26%
Surplus sur provisions techniques	279	371	-33%
Marge pour risque	-362	-334	8%
Impôts différés passifs net	-583	-349	40%
	1 154	816	29%

Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Le tableau ci-dessous reprend ces différents éléments et montre la variation par rapport à 2018.

Tableau répartition des fonds propres	2019	2018	Variation (%)
Fonds propres Eligibles en k€	20 222	19 015	6%
Tier 1	20 222	19 015	6%

Les fonds propres de la Mutuelle évoluent de 6% entre 2018 et 2019. Les principales variations s'expliquent par le résultat de la Mutuelle et par l'apport des fonds propres de la Mutuelle de la Fraternelle de Landemont suite à la fusion-absorption.

E.2 SCR ET MCR

E.2.1 Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des évènements imprévus. La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2018 et 2019 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	2019	2018	Variation (%)
SCR	6536	6 512	0,37%
SCR de marché	2371	2 666	-12,46%
SCR Immobilier	828	794	4,10%
SCR Spread	632	717	-13,45%
SCR Concentration	907	819	9,71%
SCR Action	996	1 309	-31,37%
SCR Taux d'intérêt	118	205	-73,91%
SCR Défaut	1428	1 089	23,76%
SCR Type 1	1260	912	27,64%
SCR Type 2	215	222	-3,48%
SCR Santé	4718	4 423	6,25%
SCR Non Vie	4675	4 378	6,36%
SCR Catastrophe	158	169	-6,72%
SCR Opérationnel	749	728	2,83%
Ajustement	-583	-349	40,10%
BSCR	6370	6 133	3,71%

Le MCR est égal à 3 700 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II pour les activités « frais de soins »,
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR,
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 3 700 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

E.2.2 Taux de couverture du SCR et MCR

Taux de couverture SCR	2019	2018	Variation (%)
Fonds propres Eligibles en k€	20 222	19 015	6,35%
SCR	6 536	6 512	0,37%
Taux de couverture SCR	309%	292%	5,95%

Taux de couverture MCR	2019	2018	Variation (%)
Fonds propres Eligibles en k€	20 222	19 015	6,35%
MCR	3 700	3 700	0,00%
Taux de couverture MCR	547%	514%	6,33%

Le taux de couverture du SCR et du MCR augmente entre 2018 et 2019 en raison de la variation des fonds propres éligibles.

E.2.3 Evolutions des différents SCR E.2.3.1 SCR de marché

	2019	2018	Variation (%)
SCR de marché	2371	2 666	-12,46%
SCR Immobilier	828	794	4,10%
SCR Spread	632	717	-13,45%
SCR Concentration	907	819	9,71%
SCR Action	996	1 309	-31,37%
SCR Taux d'intérêt	118	205	-73,91%

Le SCR de marché baisse de 12,46 % entre 2018 et 2019 :

- Le SCR Immobilier augmente légèrement en raison de la valeur du marché des immeubles et parts de SCPI qui représente 3 312 k€ en 2019 contre 3 175 k€ en 2018.
- Le SCR Spread correspond à la variation des taux des obligations entre deux clôtures agrégée en fonction de la notation et de la duration (maturité) de l'obligation. Ce SCR varie à la baisse de 13,45% avec 5 348 k€ en 2019 contre 5 496 k€ en 2018.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie et OPCVM non transparisés, détenu selon les émetteurs. Ce SCR varie à la hausse de 9,7% et s'explique par la baisse du nombre d'émetteurs malgré une baisse du volume d'exposition.
- Le SCR Action est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
 - Type 1 : Actions côtées sur les différents marchés + OPCVM Actions
 - o Type 2 : Actions non côtées

Le SCR Action connaît une variation à la baisse significative en raisons de la baisse du volume des actions Type 1 de 38.38 % ainsi que les actions types 2 de 58.54 % allégés par la hausse des fonds d'allocation d'actifs choqués comme action Type 2.

E.2.3.2 SCR défaut

	2019	2018	Variation (%)
SCR Défaut	1428	1 089	23,76%
SCR Type 1	1260	912	27,64%
SCR Type 2	215	222	-3,48%

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme

Les SCR Défaut augmente par rapport à 2018 et s'explique par une hausse du volume de la trésorerie et des créances inférieures à un an.

E.2.3.3 SCR Santé

	2019	2018	Variation (%)
SCR Santé	4718	4 423	6,25%
SCR Non Vie	4675	4 378	6,36%
SCR Catastrophe	158	169	-6,72%

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR connaît une hausse et s'explique par les points suivants :

- Le volume de cotisations augmente par rapport à 2018
- Le volume du risque de réserves augmente compte tenue de l'augmentation du BE de sinistres
- La Mutuelle prend en compte 2 mois de cotisations dans son volume de cotisations au titre du « FP future »

E.2.3.4 SCR Opérationnel

	2019	2018	Variation (%)
SCR Opérationnel	749	728	2,83%

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des évènements externes.

E.2.3.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

	2019	2018	Variation (%)
Ajustement	-583	-349	40,10%

Etant donné la situation bilancielle des impôts différés de la Mutuelle, l'ajustement pris en compte est de 583 k€ contre 349 k€ en 2018, ce dernier étant plafonné aux impôts différés passifs nets.

E.2.3.6 BSCR : Besoin en Capital de Solvabilité Requis

	2019	2018	Variation (%)
BSCR	6370	6 133	3,71%

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

E.3 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE

La Mutuelle LA CHOLETAISE appliquant la formule standard, elle n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

F. CONCLUSION

La Mutuelle LA CHOLETAISE a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

G. ANNEXES : QRT (en K€)

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en milliers d'euros.

S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	`
Actifs d'impôts différés	R0040	26
Excédent du régime de retraite	R0050	•
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	451
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	20772
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2861
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1331
Actions	R0100	175
Actions – cotées	R0110	175
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	2416
Obligations d'État	R0140	2110
Obligations d'entreprise	R0150	2416
Titres structurés	R0160	2410
Titres garantis	R0170	•
Organismes de placement collectif	R0180	2932
Produits dérivés	R0190	2332
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	11057
Autres investissements	R0210	11057
		•
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	+
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	+
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	•
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	708
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	913
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2225
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	74
Total de l'actif	R0500	25169

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1911
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	`
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	•
Marge de risque	R0550	•
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1911
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	•
Meilleure estimation	R0580	1550
Marge de risque	R0590	361
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5
Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	`
Meilleure estimation	R0710	`
Marge de risque	R0720	•
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	170
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	•
Provisions pour retraite	R0760	•
Dépôts des réassureurs	R0770	•
Passifs d'impôts différés	R0780	608
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	70
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	•
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	501
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	20
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1659
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	4947
Excédent d'actif sur passif	R1000	20222

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								ée)
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	24870								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	24870			`	`		`	,	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	24870								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				•	· ·				
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240								· ·	
Net	R0300	24870								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	20195	``				,		,	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	20195	``				,		,	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	``				,		,	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		•				,			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	0					,			

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								24870
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							, i	
Part des réassureurs	R0140							· ·	
Net	R0200								24870
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								24870
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300							,	24870
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								20195
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400							· ·	20195
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								0

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie								
					Ligne d'activité p	our: engagements d	'assurance non-vie			
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux hiens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Dépenses engagées	R0550	3489	,				,	,	,	
Charges administratives										
Brut – assurance directe	R0610	900	,		•				,	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620		,		•				,	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630									
Part des réassureurs	R0640									
Net	R0700	900								
Frais de gestion des investissements										
Brut – assurance directe	R0710	236	,				,			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720				`	`		,		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730									
Part des réassureurs	R0740									
Net	R0800	236							,	
Frais de gestion des sinistres										
Brut – assurance directe	R0810	964								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820								,	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830									
Part des réassureurs	R0840									
Net	R0900	964							,	
Frais d'acquisition										
Brut – assurance directe	R0910	1389								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920				•				•	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930									
Part des réassureurs	R0940									
Net	R1000	1389			•				•	
Frais généraux										
Brut – assurance directe	R1010									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020					,		<u>'</u>		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030									
Part des réassureurs	R1040									
Net	R1100					`		<u>'</u>		
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité po		d'assurance non-					
		vie			1				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Dépenses engagées	R0550							<u> </u>	3489
Charges administratives									
Brut – assurance directe	R0610								900
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630								
Part des réassureurs	R0640		•					•	
Net	R0700		•					•	900
Frais de gestion des investissements									
Brut – assurance directe	R0710	1	,						236
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720		•						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730								
Part des réassureurs	R0740		•						
Net	R0800	•		1				•	236
Frais de gestion des sinistres									
Brut – assurance directe	R0810	•							964
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	•	•						,
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830								
Part des réassureurs	R0840	•						•	•
Net	R0900	•	•	1				•	964
Frais d'acquisition									
Brut – assurance directe	R0910	•							1389
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920								1000
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930							•	•
Part des réassureurs	R0940			1					•
Net	R1000								1389
Frais généraux									2303
Brut – assurance directe	R1010		•						•
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020		1	1					•
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030							•	•
Part des réassureurs	R1040	•	,				•	•	•
Net	R1100	1	•				1	•	
Autres dépenses	R1200								•
Total des dépenses	R1300								3489

			Ligne	d'activité pour: e	ngagements d'ass	urance vie		Engagements de	e réassurance vie	Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				78			,		78
Part des réassureurs	R1420				,			,		
Net	R1500				78			,		78
Primes acquises										
Brut	R1510				78			,		78
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600				78			,		78
Charge des sinistres										
Brut	R1610			•	5		•	,		5
Part des réassureurs	R1620			1	•			,		
Net	R1700		•	•	5	,	•	,	•	5
Variation des autres provisions techniques					, and the second					Š
Brut	R1710		•	•	•	,	•	,		•
Part des réassureurs	R1720			•	•		•	,	•	•
Net	R1800		•	•	•			,		
Dépenses engagées	R1900		•	•	•			,		
Charges administratives	112300									
Brut	R1910		•	•	•		•			
Part des réassureurs	R1920		•	•	•	,	•	,	•	•
Net	R2000		•	•	•		•	,		
Frais de gestion des investissements	NZUUU									
Brut	R2010									
	R2010		-	•	 	ļ .	•	,		
Part des réassureurs				,	,	,	,	,		
Net	R2100									
Frais de gestion des sinistres										
Brut	R2110									
Part des réassureurs	R2120									
Net	R2200		1		· ·	1	1			

			Ligne	d'activité pour: e	ngagements d'ass	urance vie		Engagements de	e réassurance vie	Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Frais d'acquisition										
Brut	R2210									
Part des réassureurs	R2220									
Net	R2300		`	,						
Frais généraux										
Brut	R2310									
Part des réassureurs	R2320									
Net	R2400		`	,						
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									
Montant total des rachats	R2700				1	1	1			

S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France. Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

		Assurance	mackee et en anites a	c compte
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	33325		200.0	5555
10010				
R0020				
R0030				
R0040				
R0050				
R0060				
R0070				
R0080				
R0090				
R0100				
R0110				
R0120			•	
R0130		•		
R0200				
KUZUU		•		
R0210				
R0220				
R0230				
R0240				
R0250				
R0260				
R0270				
R0280				
R0290				
R0300				
R0310				
R0320				
R0330				
R0340		•		
R0350				
R0360				

Assurance indexée et en unités de compte

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Meilleure estimation brute

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques - Total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Meilleure estimation des produits avec option de rachat

Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie

Sorties de trésorerie

Prestations garanties et discrétionnaires futures

Prestations garanties futures

Prestations discrétionnaires futures

Dépenses futures et autres sorties de trésorerie

Entrées de trésorerie

Primes futures

Autres entrées de trésorerie

Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations

Valeur de rach

Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité

Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires

Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur

Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

			Autres assurances vie		Rentes découlant des
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé
		C0060	C0070	C0080	C0090
	R0010				
e	R0020				
	R0030		5	•	
nt	R0040				
	R0050				
	R0060			3	
	R0070				•
	R0080				
	R0090		5		
	R0100	1			
	R0110				
	R0120				
	R0130	`			
	R0200	6			
	R0210	6			
	R0220				
	R0230	5			
	R0240				
	R0250				
	R0260				
	R0270				
	R0280				
	R0290				
	R0300				
	R0310				
	R0320				
	R0330				
	R0340	5			
	R0350				
	R0360				

Autres assurances vie

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Meilleure estimation brute

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques - Total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Meilleure estimation des produits avec option de rachat

Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie

Sorties de trésorerie

Prestations garanties et discrétionnaires futures

Prestations garanties futures

Prestations discrétionnaires futures

Dépenses futures et autres sorties de trésorerie

Entrées de trésorerie

Primes futures

Autres entrées de trésorerie

Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations

Valeur de rachat

Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité

Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires

Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur

Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

Provisions techniques calculées comme un tout
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées commente de la contrepartie
un tout
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque
Meilleure estimation
Meilleure estimation brute
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la
réassurance finite
Marge de risque
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques – Total
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la
réassurance finite
Meilleure estimation des produits avec option de rachat
Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie
Sorties de trésorerie
Prestations garanties et discrétionnaires futures
Prestations garanties futures
Prestations discrétionnaires futures
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie
Entrées de trésorerie
Primes futures
Autres entrées de trésorerie
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations
Valeur de rachat
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires
Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

		Réassuran	ce acceptée		Réassurance acceptée	
			·		Rentes découlant des	
					contrats d'assurance non-	
		Assurance avec	Assurance		vie acceptés et liées aux	Total (vie hors
		participation aux	indexée et en	Autres assurances	engagements d'assurance	santé, y compris UC)
		bénéfices	unités de compte	vie	autres que les	UC)
					engagements d'assurance	
					santé	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
R0010						
R0020						
R0030			,			5
R0040						
R0050						
R0060	`					
R0070	•					•
R0080						
R0090						5
R0100	`	\				1
R0110						
R0120						
R0130						
R0200						6
R0210	`					6
R0220						
R0230						5
R0240						
R0250						
R0260						
R0270						
R0280						
R0290						
R0300						
R0310						
R0320						
R0330						
R0340						5
R0350						
R0360	·					

Assurance santé (assurance directe) Rentes découlant des ontrats d'assurance non-Réassurance santé Total (santé vie et liées aux (réassurance Contrats sans Contrats avec similaire à la vie) engagements acceptée) options ni garanties options ou garanties d'assurance santé C0210 C0160 C0170 C0180 C0190 C0200 R0010 R0020 R0030 R0040 R0050 R0060 R0070 R0080 R0090 R0100 R0110 R0120 R0130 R0200 R0210 R0220 R0230 R0240 R0250 R0260 R0270 R0280 R0290 R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Meilleure estimation brute

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Meilleure estimation des produits avec option de rachat

Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie

Sorties de trésorerie

Prestations garanties et discrétionnaires futures

Prestations garanties futures

Prestations discrétionnaires futures

Dépenses futures et autres sorties de trésorerie

Entrées de trésorerie

Primes futures

Autres entrées de trésorerie

Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations

Valeur de rachat

Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité

Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires

Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur

Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

		Assurance directe et réassurance p	ronortionnelle accentée	I	
\$17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie	,	Assurance directe et reassurance p	Assurance de protection du		
517.01.02 : Flovisions techniques pour les garanties non vie	<u> </u>	Assurance des frais médicaux	revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité
					civile automobile
		C0020	C0030	C0040	C0050
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Assurance directe	R0020		,		
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030				
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme	R0050				
r ajustement pour pertes probables pour deraut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculees confine un tout	K0030				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut – total	R0060	-181			
Brut – assurance directe	R0070	-181	`		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0080				
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant	R0100			`	
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	NOIGO				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement	R0110			· ·	
pour pertes probables					
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120	ļ _	,		
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140				
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		404			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-181			
Provisions pour sinistres Brut – total	R0160	1731			
Brut – assurance directe	R0170	1731			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	1/31	•		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0190				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant	K0190				
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement				•	-
pour pertes probables	R0210				
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220		•		
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230			`	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	20240		•	`	
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1731	`		
Total meilleure estimation – brut	R0260	1550	•		
Total meilleure estimation – net	R0270	1550			
Marge de risque	R0280	361			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320	1911			
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement	R0330]	
pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total			,		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1911			
reassurance finite Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)					
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350				
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0370	20854		•	
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380	4907	,	•	
Entrées de trésorerie		1307			
Primes futures	R0390	25942			
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0410	1674			
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	57	,		
Entrées de trésorerie					
Primes futures	R0430				
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440				
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450				
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460				
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470				
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480				
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490			1	

				A	
				Assurance directe et réassurance p	Toportionnene acceptee
		Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne et	Assurance incendie et autres	Assurance de responsabilité
		moteur	transport	dommages aux biens	civile générale
		C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Assurance directe	R0020				
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030				
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après					
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme	R0050				1
un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut – total	R0060				ı
Brut – assurance directe	R0070				1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0080				1
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant	R0100				
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	110100				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement	R0110				i
pour pertes probables					
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120				
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0140				1
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				
Provisions pour sinistres					
Brut – total	R0160				
Brut – assurance directe	R0170				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0180				
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant	R0200				1
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	KOZOO				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement	R0210				ı
pour pertes probables					
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220				
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0240				ı
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				
Total meilleure estimation – brut	R0260				1
Total meilleure estimation – net	R0270				1
Marge de risque	R0280				ı
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement	D0220				
pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330				ı
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la	R0340				1
réassurance finite	R0340				1
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)					
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350				1
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0370				ı
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380				
Entrées de trésorerie					
Primes futures	R0390				
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0410				
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420				
Entrées de trésorerie					
Primes futures	R0430				
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440				
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450				1
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460				
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470				
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480				
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490				
·					

		Assurance crédit et	Assurance de protection		
		cautionnement	juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Assurance directe	R0020				
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030		`		•
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après					`
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme	R0050				
un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut – total	R0060				
Brut – assurance directe	R0070				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0080				
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant	R0100				
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	KOTOO				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement					
pour pertes probables	R0110				
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120			,	
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130	<u> </u>	•	,	•
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après		1			
	R0140	1			
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	D0:				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				
Provisions pour sinistres					
Brut – total	R0160				
Brut – assurance directe	R0170				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0180				
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant					
l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200				
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement			•	•	
pour pertes probables	R0210				
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220				
	R0230				
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après	R0240				
ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				
Total meilleure estimation – brut	R0260				
Total meilleure estimation – net	R0270		•		
Marge de risque	R0280			`	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300		•		
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement	R0330		· ·]]
pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la	R0340				
réassurance finite	NU34U				
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)					
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350				
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0370				
	R0370	<u> </u>			
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	RUSBU				
Entrées de trésorerie	L				
Primes futures	R0390				
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400				
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)					
Sorties de trésorerie					
Prestations et sinistres futurs	R0410				
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	1		,	
Entrées de trésorerie					
	R0430				
Primes futures				-	
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440	ļ			
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450				
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460				
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470				
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480		-		
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490			`	
				1	ı

Procision is solving-our educine comme in that		1		Réassurance non nro	nortionnelle accentée		
Note the control process and selection of the co				Réassurance accidents non	Réassurance maritime, aérienne		Total engagements en non- vie
Assessment of a first in the comment of a co			C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Associated proposed programment of the control p							
Assemble of the control of the contr							
Total or manufacture construction and the all and analysis of the construction of the	· ·						
Table in the solution contained as common in a familiar or contained as	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme						
Part	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
But - Including discussion discussion of the following and the second of							
Bit is secured event properties in control to compare the control to control		R0060					-181
First dis enconscription conscionance in the first accountable and the		R0070					-181
Total community recoverable per solution produced in contraction of class and produced final policy and special per solution produced as the second produced as the second per solution of the second per solution per s							
Foundation continued to contract of the contra		R0090					
Moderate reconnections as the first dear volleture is destination aware apparent protein price probables Total des monotants reconnection author de indexenueure plant perite probables Authority of the probables and the first indexenueure plant perite probables Authority of the probables and the first indexenueure plant perite probables Authority of the probables and the first indexenueure plant perite probables Authority of the probables and the probables and the first indexenueure probables and the probab	l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Moderate recovariable as the de de Presumence finale porties productions (an executable as the de la resumence finale porties of testament of the la resumence finale porties of testament of testam		R0110					
Total des monitants reconvenides au titre de la réasurante finite, apois ajustement par part possibles pour défaute su de la des La contragante de l'action de la réasurante finite, apois ajustement par part part de la contragante de l'action de l	Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables						
wheleves extensioned sear provinces producted sear positions to entire desirations oper primes with the continuent of the desiration of th		R0130					
New State of Company o		R0140					
Provisions pour lenifere Provisions pour printing Provisions P							-181
Bout - Accounted elirectic limits of the control of		NOISO					-101
Box Resource directs Box Measurement preportionnelle exception Box - Measurement preportionnelle exception Box - Measurement proportionnelle exception and proportionnelle proportionn	·	R0160					1731
Bosto - Resourance non proportionnelle acceptée de l'activation et de la réasurance finite, avait l'autivation recovariée au titre de la réasurance finite, avait l'autivation promitée proudées paut défaut de la contrepante pour pertie probables pour défaut de la contrepante pour pertie probables pour de la réasurance finite à partie providée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée par visite de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables de montant recovariée au titre de la réasurance finite à partie probables partie de la réasurance finite à partie probables partie de la réasurance finite à propose de finite de la contrepante - total partie probables partie de la réasurance finite à propose de finite de la contrepante - total partie probables partie de la réasurance finite à propose de finite de la contrepante - total partie probables partie de fait de la contrepante - total partie probables partie de fait de la contrepante - total partie probables partie de fait de la contrepante - total partie probables partie de fait de la contrepante - total partie de la réasurance finite à partie probables partie de fait de la contrepante - total partie de la réasurance finite à partie probable	Brut – assurance directe	R0170					1731
Total das montants recovariable as utire de la réassurance/des whiciales de tribusation et de la réassurance finite, avoit plus promises promises provides pour de principal de la cascurance finite pour apriles promises provides pour definit de la cascurance finite pour apriles promises provides pour definit de la cascurance finite pour apriles promises provides pour definit de la réassurance finite pour apriles probables. Montants recovariables su tribe de la réassurance finite pour parties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite pour ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite pour ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite pour ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite pour ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite, après ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir de la réassurance finite, après ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir et la réassurance finite, après ajustement pour perties probables pour défaut de la contreputir et au les provisons techniques - Total provisions pour nignater - Année total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Année total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de riques homogènes provisions pour nignater - Name total de groupe de	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée						
Pour perfos protatives pour design of the controllation of a controllation of the prospect of the protables of the protection of the prote	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant						
Montants recovariables au titte de a résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de troit de montants recovariables au titte de la résistance final de troit de final de montants recovariables au titte de la résistance final de troit de final de la contentant de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de montants recovariables au titte de la résistance final de la résistance recovariable su titte de la résistance final de la résistance recovariable su titte de la résistance final de la résistance recovariable su titte de la résistance final de la résistance recovariable su titte de la résistance recovariable su titte de la résistance final de la résistance recovariable su titte de la résistance recovariable s	Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement						
Montants recovariable as at time de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables pour défant de la contreparte Moilleure estimation net de da réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défant de la contreparte Moilleure estimation net de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défant de la contreparte l'Autorité moilleure estimation net de la réassurance finite, après ajustement pour pertes provisions pour sinitres de la réassurance finite, après ajustement pour pertes provisions estimation en trait de justement pour pertes provisions estimation en trait de justement pour pertes provisions estimation en trait de justement pour pertes provisions estimation en trait de la rédescritance estimation en tout. Melleure estimation en trait de provisions estimatiques - Total Provisions estimatiques - Total Provisions estimatiques - Total Provisions pour primes - Hombre fost de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défant de la contrepartie - total de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défant de la contrepartie - total de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défant de la contrepartie - total de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables que s'estimate de trait de la réduce d		R0220		-			•
Total des montants reconvenibles au titre de la resissurance/fieus vehicules de titrisation et de la réassurance/fieus vehicules de titrisation provisions pour primes (toutes) Provisions techniques returnes de provisions pour primes (toutes) Provisions techniques returnes forus de provisions pour primes (toutes) Provisions techniques returnes forus et sinister et trusse de trèsorrie Provisions techniques returnes de provisions pour sinisters (toutes) Provisions techniques returnes de provisions pour sinisters (toutes) Provisions techniques returnes de provisions pour sinisters				,		,	
Allerse entering prices prosibilités pour destaux de la contringation Mellieure estimation nature du provisions pour sinitare (Putra de l'acceptance de la mellieure estimation nature de provisions pour sinitare (Putra de l'acceptance de la mellieure estimation nature de provisions pour primes provisions pour primes (Putra de la defautor translation eur de la réassurance finite, pois si provisions pour primes estimation eur de la réassurance finite, pois si provisions pour primes estimation eur de la réassurance finite, pois si provisions pour primes estimation provisions pour primes futures primes futures provisions pour primes futures provisions pour primes futures provisions pour primes futures primes futur							,
Total melilieure estimation – but Total melilieure estimation per Total melilieure estimation provisions techniques caudés comme un tout Mortand fai a déduction transitoire sur les provisions techniques caudés comme un tout Melilieure estimation Margé de risque Provisions techniques - Total Provisions fechniques - Total Provisions fec		R0240					
Total meliteure estimation – net Marge de frisques provisions techniques calculades comme un tout de la déduction transforier suit es provisions techniques calculades comme un tout (a 1829)							1731
Mortant de la déduction transitoire sur les provisions techniques calurides comme un tout Mortant de la déduction transitoire sur les provisions techniques calurides comme un tout Meilleure estimation Meilleure estimation Meilleure estimation Meilleure estimation Mortant de la déduction transitoire sur les provisions techniques—Total Meilleure estimation Mortant de la déduction transitoire sur les de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisatio							1550
Montant de la déduction translatione sur les provisions techniques calculaites comme un tout Melleure estimation Marge de risque Provisions techniques - Total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques - Total Réassurance finite Uigne d'activités segmentation plus pousée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Rosso Ros						,	1550
Meilleure estimation (Assertion (KU28U					361
Melleure estimation Marge der fisque Provisions techniques – Total Provisions techniques – Total Provisions techniques – Total Minantar recouvrables au titre de la réassurance/des vehicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite Liper d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Pricus de triscorrie de la mellieur estimation provisions pour primes (brutes) Sorties de trésorrie Primes futures et autres sorties de trésorrie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Prestations de trésorrie Prestations et simitéres futures Prestations et simitéres futures Prestations et simitéres futures Prestations et simitéres futures Sorties de trésorrie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Autres entrées de réveroire (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Autres entrées de réveroire (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Autres entrées de réveroire (et a meutre ternations eur se taux d'inférèt ROSSO RO		R0290					•
Rosso Rosso							
Montants recourables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions benúnques nettes des montants recouvables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite. Ligne d'activité segmentation plus pousée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions et sinistres futurs Sorties de trésorerie de la mellieure estimation provisions pour primes (brutes) Prestations et sinistres futures Primes futures et autres sorties de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Plus de tesorerie de la mellieure estimation provisions pour sinistres (brutes) Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Provisions et évocreie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Provisions te finitées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Provisions te finitées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Provisions te finitées de tresorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et s				•			`
Montants recovariables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques nettes des montants recovariables au titre de la réassurance (des véhicules de titrisation et de la réassurance finite Provisions pour primes recovariables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite Ligne d'activité segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour risinters - Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour risinters - Nombre total de groupes de risques homogènes R0350 R0350 R0350 Pitus de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes) Sorties de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recovariables au titre des récupérations et subrogations) Pesadons et sinistres future Pesadons et sinistres future set autres sorties de trésorerie R0400 Persations et sinistres future set autres sorties de trésorerie Persations et sinistres future set autres sorties de trésorerie R0400 Persations et sinistres futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recovariables au titre des récupérations et subrogations) R0400 Persations et sinistres futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recovariables au titre des récupérations et subrogations) R0400 Persations et sinistres futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recovariables au titre des récupérations et subrogations) R0400 Pourcertage de la meilleure estimation brute caludée à l'aid et d'approximation et subrogations) R0400 R0400	Provisions techniques – Total						
pour pertes probables pour defaut de la contrepartie - total Provisions techniques entets des montants recouvrables au titre de la réassurance finite Ligne d'activités egementation plus poussée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes - Mombre total de groupes de risques homogènes Provisions et sinistres - Numbre total de groupes de risques homogènes Provisions et sinistres futurs Basilon - Mosso - Mo	Provisions techniques – Total	R0320		`		•	1911
réassurance finite Ligne d'activités segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes) Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions et sinistres futurs Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Primes futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Primes futures Primes futures Primes futures Prestations et sinistres futurs Prestations et rises futurs Prestations et sinistres futurs Prestations et rises futurs Prestations et sinistres futurs Prestations et sinistres futurs Prestations et rises futurs	pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes R0360 Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie R0390 Entrées de trésorerie Primes futures R0390 R039	réassurance finite	R0340					1911
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures set autres sorties de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (a meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Flux de trésorerie (brutes et saintes sorties de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (brutes et saintes sorties de trésorerie Frestations et sinistres futurs Forties de trésorerie Frestations et sinistres futurs Forties de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie (y compris montants recouvrables au tit		R0350					
Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie et sources of trésorerie Prestations et sinistres futurs Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RQ400 Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Obépenses futures et autres sorties de trésorerie RQ420 Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie RQ420 RQ420 Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RQ420 RQ420 RQ420 RQ430 Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RQ440 RQ400 R							
Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrése de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Autres entrées de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Prestations et sinistres futurs Prestations et sinistres futurs Primes futures et autres sorties de trésorerie Primes futures et autres sorties de trésorerie Primes futures et autres sorties de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations Meilleure estimation faisant l'Objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0450 R04							
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) R0390 Autres entrées de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie R0420 Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et sinistres futurs Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0480 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 R0480 R0480 R0490 R0							
Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie R0420 Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) R0430 Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) R0400 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 Meilleure estimation faisant l'Objet de la correction pour volatilité R0480 R0480							20854
Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0420 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 R0480 R0480 R0490 R0490 R0480 R0480 R0480 R0480 R0480		RU38U					4907
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RO430 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt RO450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 Molleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480		R0390					25942
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes) Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie R0420 Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) R0440 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 Molleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 Molleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480						,	23342
Sorties de trésorerie Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RO430 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt RO450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO470 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 RO480 RO480 RO480 RO480 RO480 RO480 RO480 RO480							
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RO430 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt RO450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO400 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 Moltine estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 Moltine estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480							
Entrées de trésorerie Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) R0430 Pourcentage de la meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0460 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0470 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480 R0480							1674
Primes futures Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) RO440 Pour centage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt RO450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480		R0420					57
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations) Pour centage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt Ro450 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité RO480 RO480		B0430					
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0460 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0470 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480						•	
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt R0470 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480							
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0470 Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité R0480				,		,	•
	·						
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires R0490	Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480					
	Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490					

S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

										А	nnée d'accid	lent								
nistres payés		cumulés)																		
aleur absolue	2)								Année de dévelo	ppement (accident	t)									
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		Pour l'année en cours	Somme des années
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
	R0100																	R01		
N-14	R0110																1	R01		
N-13 N-12	R0120 R0130															_		R01		
N-12 N-11	R0140											1			J			R01		
N-10	R0150													1				R01		
N-9	R0160												_					R01		
N-8	R0170											-						R01		
N-7	R0180										-							R01		
N-6	R0190																	R01		
N-5	R0200]										R02		
N-4	R0210						1											R02		
N-3 N-2	R0220 R0230	19208	1639	13]												R02 R02		20
				13																
	D0240	17060	1774															DO3		
N-1	R0240 R0250	17860 18171	1724															R02		195
	R0240 R0250	17860 18171	1724															R02 R02 Total R02	50 18171	18
N-1 N	R0250	18171	1724															R02	50 18171	18:
N-1 N	R0250	18171	1724						Année de dévelo _i	ppement (accident	t)							R02	50 18171 60 19908	18 58
N-1 N istres payés leur absolue	R0250	18171	1724	2	3	4	5	6	Année de déveloş 7	opement (accident 8	t) 9	10	11	12	13	14	15 et +	R02	50 18171 60 19908 Pour l'année en	181 586 Somme des
N-1 N stres payés eur absolue Année	R0250	18171 cumulés)		2 C1220	3 C1230	4 C1240	5 C1250					10 C1300	11 C1310	12 C1320	13 C1330	14 C1340	15 et + C1350	Total R02	50 18171 50 19908 Pour l'année en cours C1360	18 58
N-1 N istres payés leur absolue Année écédentes	R0250 nets (non c	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							Total R02	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360	Somme des
N-1 N istres payés leur absolue Année écédentes N-14	R0250 nets (non c	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							Total R02 Total R02	50 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 10	Somme des
N-1 N sistres payés leur absolue Année écédentes N-14 N-13	R0250 R0250 R0500 R0510 R0520	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 100	Somme des
N-1 N stres payés eur absolue Année écédentes N-14 N-13 N-12	R0500 e) R0500 R0510 R0520 R0530	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 10	Somme des
N-1 N sistres payés leur absolue Année écédentes N-14 N-13 N-12 N-11	R0250 R0250 R0500 R0530 R0540 R0540	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C 1360 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Somme des
N-1 N stres payés eur absolue Année écédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10	R0500 R0510 R0520 R0530 R0550 R0550 R0550	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Somme de années
N-1 N stres payés eur absolue Année Scédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-10	R0500 R0500 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0560 R0560	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R0	Four l'année en cours C1360	Somme de années
N-1 N stres payés eur absolue Année Scédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-9 N-8	R0500 R0510 R0520 R0530 R0550 R0550 R0550	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 10 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Somme de années
N-1 N stres payés eur absolue Année Scédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-10	R0250 R0500 R0500 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0560 R0570	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05	90 18171 60 19908 Pour l'année en cours C1360 10 20 30 30 30 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	Somme de années
N-1 N stres payés eur absolue Année ccédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-9 N-8 N-7	R0250 R0250 R0500 R0510 R0520 R0530 R0550 R0560 R0560 R0580 R0580	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R0	Pour l'année en cours C1360 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1	Somme de années
N-1 N Année écédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-9 N-8 N-7 N-6 N-5 N-5	R0500 R0500 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0560 R0570 R0580 R0590 R0600 R0600	18171 cumulés)	1					6	7	8	9							R02 Total R02 R05	Pour l'année en cours C1360 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1	Somme de années
N-1 N stres payés eur absolue Année Scédentes N-14 N-13 N-11 N-10 N-9 N-8 N-7 N-6 N-6 N-5 N-4	R0500 R0510 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0570 R0560 R0570 R0590 R0600 R0610 R0610	0 C1200	1 C1210	C1220				6	7	8	9							R02 Total R02 R05	Pour l'année en cours C1360 C1	Somme de années C1370
N-1 N sistres payés leur absolue Année écédentes N-14 N-12 N-10 N-9 N-8 N-7 N-6 N-5 N-4 N-3	R0500 R0500 R0500 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0560 R0570 R0580 R0590 R0600 R0610 R0620 R0630	18171 cumulés) 0 C1200	1 C1210					6	7	8	9							R02 Total R02 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R05 R0	Pour l'année en cours C1360 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1	Somme des années C1370
N-1 N N Instres payés Ileur absolue Année écédentes N-14 N-13 N-12 N-11 N-10 N-9 N-8 N-7 N-6 N-5 N-4 N-7	R0500 R0510 R0510 R0520 R0530 R0540 R0550 R0570 R0560 R0570 R0590 R0600 R0610 R0610	0 C1200	1 C1210	C1220				6	7	8	9							R02 Total R02 R05	Pour l'année en cours C1360	

(valeur absolue)

Année de développement (accident)

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
	Г	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130															-	
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240		12														
N	R0250	1718															

	actualisées)
	C0360
R0100	
R0110	
R0120	
R0130	
R0140	
R0150	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	
R0220	
R0230	
R0240	12
R0250	1719
R0260	1731

Fin d'année (données

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées

(valeur absolue)

Année de développement (accident)

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
	Ī	C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Précédentes	R0500																
N-14	R0510																
N-13	R0520																
N-12	R0530															•	
N-11	R0540																
N-10	R0550																
N-9	R0560																
N-8	R0570]						
N-7	R0580																
N-6	R0590																
N-5	R0600																
N-4	R0610																
N-3	R0620																
N-2	R0630				1												
N-1	R0640		12														
N	R0650	1718															

		Fin d'année
		(données
		actualisées)
		C1560
	R0500	
	R0510	
	R0520	
	R0530	
	R0540	
	R0550	
	R0560	
	R0570	
	R0580	
	R0590	
	R0600	
	R0610	
	R0620	
	R0630	
	R0640	12
	R0650	1719
Total	R0660	1731

S.22.01.02 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.23.01.01 Fonds propres

O.23.01.011 Olida propies						
		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	541	541			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	19680	19680			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	20222	20222			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
•		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Dácomio	4~	réconciliati	
Keserve	ae	reconciliati	on

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous aiustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0500	20222	20222			
R0510	20222	20222			
R0540	20222	20222	0	0	0
R0550	20222	20222	0	0	
R0580	6536				
R0600	3700				
R0620	309,38%				
R0640	546,53%				

	C0060
R0700	20222
R0710	
R0720	
R0730	541
R0740	
R0760	19680
R0770	
R0780	181
R0790	181

S.25.01.21 SCR avec formule standard

Risque de marché

Risque de défaut de la contrepartie

Risque de souscription en vie

Risque de souscription en santé

Risque de souscription en non-vie

Diversification

Risque lié aux immobilisations incorporelles

Capital de solvabilité requis de base

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
R0010	2371	2371	
R0020	1428	1428	
R0030			
R0040	4718	4718	
R0050			
R0060	-2147	-2147	
R0070			
R0100	6370	6370	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	749
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-583
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6536
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	6536
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

Activités en non-vie Activités en vie

Activités en non-vie

Activités en vie

	Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)
	C0010	C0020
R0010	1242	

Réassurance dommages non proportionnelle

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie Meilleure Meilleure estimation et PT Primes émises au estimation et PT Primes émises au cours des 12 calculées comme cours des 12 calculées comme un tout, nettes (de derniers mois, un tout, nettes (de derniers mois, la réassurance / nettes (de la la réassurance / nettes (de la des véhicules de des véhicules de réassurance) réassurance) titrisation) titrisation) C0030 C0040 C0050 C0060 Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente R0020 1550 24870 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente R0030 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente R0040 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente R0050 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente R0060 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente R0070 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente R0080 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente R0090 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente R0100 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente R0110 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente R0120 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente R0130 Réassurance santé non proportionnelle R0140 Réassurance accidents non proportionnelle R0150 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle R0160

R0170

Activités en non-vie Activités en vie

| Résultat MCR_(L,NL) Résultat MCR_(L,L) | C0070 | C0080 | R0200 | 0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties

Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte

	Meilleure	Montant total du	Meilleure	Montant total du
	estimation et PT	capital sous risque	estimation et PT	capital sous risque
	calculées comme	net (de la	calculées comme	net (de la
	un tout, nettes (de	réassurance/ des	un tout, nettes (de	réassurance/ des
	la réassurance /	véhicules de	la réassurance /	véhicules de
	des véhicules de	titrisation)	des véhicules de	titrisation)
	titrisation)		titrisation)	
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0		0	
R0220	0		0	
R0230	0		0	
R0240	0		5	
R0250				

Activités en vie

Activités en non-vie

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1242
Capital de solvabilité requis	R0310	6536
Plafond du MCR	R0320	2941
Plancher du MCR	R0330	1634
MCR combiné	R0340	1634
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3700
	<u> </u>	C0130
Minimum de capital requis	R0400	3700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

vie			
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1242	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	6536	1
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2941	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1634	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1634	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2500	3700
Montant notionnel du MCR	R0560	2500	3700

Activités en non-vie Activités en vie